

CAMP SKI ET SPI

Organisé par l'Association St Martin

DU 2 AU 9 MARS 2024 A SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS (05)



Ce camp, organisé par l'association Saint Martin (Nogent-le-Roi) est destiné à tous les jeunes de 11 à 17 ans désireux de participer à une semaine de vacances dans la continuité des activités de l'Aumônerie paroissiale. C'est l'occasion pour eux de prendre un temps de détente et d'oxygénation au milieu de l'année tout en découvrant ou en approfondissant la foi chrétienne dans le cadre de la vie fraternelle placée sous le regard du Christ. ***Cette année, nous aurons la joie de jumeler nos deux aumôneries Avance au Large de Laval et Saint Martin de Nogent-le-Roi et Maintenant !***

1. Présentation du camp

- Lieu du séjour : Lycée Louis Poutrain et Chalet Le bonhomme de neige
05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas
- Date de départ* : samedi 2 mars tôt le matin à Laval, et à Nogent-le-Roi
- Date de retour : samedi 9 mars à Nogent-le-Roi, et à Laval
- Prix du séjour† : → Tarif prix coûtant : 510 €
→ Tarif « Bienfaiteur » : 400 €
→ Tarif « aumônerie » : 340 €
→ Tarif dégressif fratries : 280€ par enfant
- Transport : le transport aller-retour s'effectuera en car, compagnie Lécuyer (28).

* Les horaires vous seront précisés dans la semaine précédant le départ.

† Chèques à l'ordre de l'Aumônerie Saint Martin ; possible paiement en espèces ou par CB (à partir du site internet ou du formulaire d'inscription)

2. Contacts pendant le camp :

Don Louis-Marie Boët (*prêtre, directeur du camp*) : 07-68-90-57-68

Don Augustin Varenne (*prêtre*) : 06-30-70-69-04

3. Matériel à emporter

!! Afin que tout rentre dans la soute (nous n'aurons pas de remorque) : mettre toutes ces affaires dans le sac le plus compact possible ; si vous avez seulement une grosse valise, prévoyez de la partager avec un autre. !!

- Ce qui concerne les draps sera précisé lorsque nous aurons des nouvelles du chalet...
- Affaires de rechange
- Affaires de toilette + serviette de bain
- **Affaires de ski (combinaison, bonnet, écharpe, gants)**
- **Chaussures après-ski ou résistantes au froid + chaussures d'intérieur**
- **Lunettes de soleil/masque (indispensables pour le ski)**
- **Crème solaire et stick à lèvres**
- Petit sac à dos pour les excursions de la journée
- **Gourde d'eau d'au moins 1 L**
- De quoi prendre des notes (un cahier et un stylo)
- Argent de poche : 20€ maximum (pour des cartes postales ou souvenirs)
- Médicaments si nécessaire (avec l'ordonnance)
- Aube et cape (pour les servant(e)s)
- Instrument de musique (transportable)
- Jeux de société (petits formats)
- **Pique-nique pour le déjeuner du trajet aller le 2 mars** (*nous arriverons pour le dîner au lycée*)

4. Esprit du camp

Il est important que chaque jeune désire vivre l'esprit du camp, esprit chrétien et familial, garanti par le respect de certaines règles de vie. Nous veillerons à l'expliquer à tous et à permettre à chacun de se sentir responsable du bien commun, matériel bien sûr, mais surtout humain et spirituel. Pour cette raison, nous nous gardons la possibilité, en cas de problème, de renvoyer tout jeune qui ne respecte pas ce contrat moral.

Pour permettre à tous de créer un véritable esprit de groupe, de s'ouvrir aux autres et de profiter le plus possible des bénéfices du camp, mais aussi pour éviter les risques de vol, de perte, ou de casse, **les téléphones mobiles sont proscrits pendant le camp.** Dans le même esprit, nous nous passerons également de jeux vidéo, tablette, mp3, revues, maquillage, tabac, bonbons, etc.

AUTORISATIONS DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LEGAL

UN EXEMPLAIRE PAR JEUNE INSCRIT

A remplir par les parents ou le responsable légal :

Je soussigné(e),, responsable légal de, l'autorise à participer au camp organisé par l'association Aumônerie Saint Martin de Nogent-le-Roi du 2 mars au 9 mars 2024.

J'autorise la direction du camp à faire participer mon enfant à toutes les activités organisées dans le cadre du camp, ainsi qu'à mettre en œuvre, en cas d'accident, les traitements qui peuvent être reconnus nécessaires par un médecin.

J'autorise la diffusion des photographies de mon enfant prises dans le cadre du camp pour les usages suivants : sites web du diocèse ou de la paroisse, publications dans des brochures de la Pastorale des Jeunes du diocèse ou de la paroisse. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation. Cette autorisation donnée à titre gracieux, est valable à compter du

Fait à le

Signature de l'adulte (précédée de 'lu et approuvé') :

A remplir par le jeune :

Je soussigné(e),, m'engage à vivre de mon mieux ce camp dans un esprit d'approfondissement de ma foi chrétienne et d'amitié avec mes camarades de mon aumônerie et des autres aumôneries. Je promets de faire de mon mieux pour respecter le règlement de vie qui me sera donné pour le bien de tous et de faire preuve de discipline et de fair-play dans toutes les activités proposées.

Signature du jeune :

Assurance SKI

Plusieurs possibilités :

1. Votre assurance (scolaire, mutuelle, maison.) couvre les sports d'hiver. Dans ce cas, il vous faut nous faire parvenir une photocopie.
(ATTENTION : pour que l'assurance liée à la carte bancaire fonctionne, elle doit être utilisée sur place. Ce qui n'est pas le cas ici !)
2. Vous n'avez pas d'assurance pour les sports d'hiver :
 - a. Vous demandez à votre assurance une extension ou vous en payer une, et vous nous en faites parvenir une photocopie
 - b. Vous demandez à l'organisation du camp de souscrire une assurance pour votre enfant pour un coût supplémentaire de 15€/enfant.

CONSTITUTION DU DOSSIER

1. **Je remplie le formulaire d'inscription en ligne :**

<https://forms.office.com/e/4V7nc7jD9N>

2. **Avant le 14 février 2024, je renvoie par courrier ou mail, ou dépose les documents suivants :**

- *Presbytère de Nogent (1 rue du chemin neuf 28210 Nogent le Roi) ou de Maintenon*
- aumonerie.sjsy@diocesechartres.fr

L'autorisation des parents complétée et signée (Une par jeune) (p. 3)

La photocopie de l'attestation d'assurance pour le ski

La photocopie des vaccins sur le carnet de santé ou le certificat de vaccination

Le règlement du solde du camp* (*chèque à l'ordre de « Aumônerie Saint-Martin »*) :

- ***Pour les personnes bénéficiant d'aides financières nécessitant le justificatif de déclaration Jeunesse et Sport, pensez à contacter au plus tôt l'aumônerie Saint Martin : aumonerie.sjsy@diocesechartres.fr***

Je conserve précieusement jusqu'à la fin du camp :

La liste des affaires à emporter (p. 2)

Les contacts des organisateurs (p. 2)

* Acomptes versés déduits.